

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DLH 44-1° Construction d'un EHPAD comportant 67 logements PLS 71 rue de Picpus (12^{ème}).

M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de construction neuve d'un EHPAD comportant 67 logements PLS à réaliser par la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres 71 rue de Picpus (12^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission et Mme Dominique VERSINI au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la réalisation par la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres du programme de construction neuve d'un EHPAD comportant 67 logements PLS à réaliser 71 rue de Picpus (12^{ème}).

Article 2 : 13 des logements réalisés seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres la convention fixant les modalités de participation de la Ville de Paris au financement du programme et, conformément à l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les modalités d'exercice des droits de réservation de la Ville de Paris, dont la durée sera de 20 ans. Cette convention comportera en outre l'engagement de l'organisme de ne procéder à aucune cession de logement locatif sur le territoire parisien, sauf avis favorable donné par la Ville de Paris en application des articles L.443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO